



**Comité d'Appui aux 3 conventions globales des Nations Unies
Biodiversité, Changements climatiques, Lutte contre la désertification
Assemblée ordinaire CA3C - avril 2000**

**ACTIVITÉ MENÉE PAR LE CA3C DE SA CONSTITUTION JUSQU'À
MAINTENANT**

Relation du Président

L'idée de créer le CA3C, tout d'abord en tant que Comité et ensuite comme Association normalement constituée par acte notarié, est née lorsque le Secrétaire du Comité national pour la lutte contre la désertification, institué par le Ministère de l'environnement et - opérant auprès de l'ENEA, m'a contacté pour établir une synergie opérationnelle utile avec la FIDAF.

C'est ainsi que durant le mois de juillet 1998, le premier groupe des Membres fondateurs, réuni auprès de la FIDAF, a commencé à réfléchir sur l'importance fondamentale que, non seulement la Convention sur la désertification, mais aussi celle sur la biodiversité et sur le climat, représentent comme point de référence, pour rendre plus efficaces les efforts tendant à combattre la dégradation de l'environnement mondial : phénomène unique, dont les secteurs auxquels se réfèrent les trois Conventions représentent trois manifestations différentes.

Comme première conséquence opérationnelle, l'ENEA a demandé à la FIDAF de réaliser :

- 1) Un rapport sur les conditions des milieux ambiants sur le territoire italien sur : les facteurs de dégradation agissant dans les différents milieux, le danger et l'évolution rapide des phénomènes et la nécessité d'interventions adéquates et rapides.
- 2) Une relation sur l'importance de la réalisation d'un projet avec les PVS (pays en voie de développement) et surtout avec ceux du Bassin méditerranéen et du Sahel, sur des bases plus correctes et efficaces que celles qui ont été pratiquées jusqu'à maintenant, c'est à dire en

respectant beaucoup plus les facteurs socio-environnementaux.

3) Un compte rendu raisonné et commenté sur les lois que l'État italien a émané jusqu'à lors, visant à combattre le phénomène de la désertification.

a) En ce qui concerne le premier point, Ugo Fraddosio, en collaboration avec d'autres membres du CA3C ont réalisé le Rapport des trois pouvoirs de l'État. De ce rapport, 100 copies ont été faites dans un premier temps et ensuite, au cours de l'année 1999, 800 autres copies ont été imprimées. Le volume a été donné, non seulement aux sommets de l'État italien, mais a été distribué, tout comme il l'est encore, à des hommes politiques, religieux, fonctionnaires et personnalités de différents secteurs. Cette divulgation a permis au CA3C d'être connu aux niveaux national et international et de recevoir l'approbation de personnalités institutionnelles du monde politique et de la société civile.

b) La relation sur le rapport avec les PVS, écrite par Pietro Antinori, a reçu l'approbation de l'ENEA. Elle a été introduite dans le " Rapport " cité au point a) et a donc connu la même divulgation.

c) Le recueil des lois a été effectué par Emanuele Davia avec la collaboration de Sefania Stemperini. Par rapport à la requête initiale, le travail effectué s'est considérablement développé, vu que l'État italien n'a pratiquement pas émis de textes juridiques en ce qui concerne la désertification. Ont donc été pris en considération des thèmes sur des phénomènes confluant vers la désertification (dégradation des sols, désordre hydro-géologique, déboisement, incendies de forêts, pollution du territoire, etc.). Ils ont ensuite constaté qu'avec l'institution d'organismes régionaux, l'État leur avait demandées ces informations et la recherche s'est donc étendue sur certaines régions italiennes. Les directives émanant de la CEE ne pouvaient être exclues. En outre, les phénomènes relatifs à l'environnement ayant des caractéristiques d'interdépendance sur des aires au moins régionales, a fait que la recherche s'est donc aussi élargie sur les lois des pays du Bassin méditerranéen. Le recueil, auquel a été donné un ordre systématique avec des notes, commentaires et conclusions a pu fournir une représentation suffisamment claire de la situation législative nationale et des pays de la région méditerranéenne, obtenant l'approbation de l'ENEA.

L'affirmation rapide du CA3C et ses capacités opérationnelles ont poussé les fondateurs à créer, vers la fin de l'année 1998 (14 décembre) la constitution de l'Association homonyme, par un acte notarié.

Parmi les mesures plus nécessaires et urgentes afin d'avoir une vision plus claire et précise des phénomènes liés à la dégradation et à son extension rapide, le CA3C a tout de suite individualiser la carence d'un réseau d'observateurs scientifiques dans tout le Bassin Méditerranéen et dans le Sahel pour relier entre eux, valoriser et donner des critères homogènes à tous les Instituts, Laboratoires d'analyses et opérateurs singuliers agissant sur toute l'aire considérée. Dans ce but, une première table ronde a été organisée auprès de l'IsIAO (Institut Italien pour l'Afrique et l'Orient) à laquelle a participé Giorgio Lenzi, en février 1999. Les ambassades des pays de la Pièce jointe IV de la Convention y ont été conviées ainsi que le Sous-secrétaire pour la lutte contre la désertification du Ministère de l'environnement, les représentants de la FAO et de Sylva méditerranéenne et enfin des personnalités et experts. Un enregistrement des relations considérées comme intéressantes a été fait, dont le

texte intégral a été envoyé à toutes les ambassades du Nord et du Sud méditerranéen ainsi qu'à tous ces participants. La relation de Giuseppe Enne, Membre mandataire du CA3C pour la coordination technico-scientifique, s'est révélée d'une importance particulière. Celle-ci exposait clairement les possibilités que le CA3C a, d'obtenir des fonds de la CEE pour la réalisation du réseau proposé. Une deuxième table ronde s'est tenue auprès de l'IsIAO, en juin 1999, concernant encore les Ambassades des Pays du Nord et Sud méditerranéen et du Sahel. Le Secrétaire de la Convention UN-CCD, Hama Arba Diallo, y a d'ailleurs participé ainsi que le Directeur du Mécanisme relatif, Peer Ryden, en plus des chercheurs et d'experts. Même en cette occasion, les relations ont mis en évidence la nécessité de la constitution d'un réseau d'observateurs et la possibilité concrète de réalisation, à condition que chaque pays intéressé exprime clairement la volonté politique de le faire. Le compte rendu de la réunion a ensuite été envoyé à toutes les ambassades intéressées, en français et en anglais.

Même si les deux tables rondes n'ont pas réalisé encore concrètement le réseau cité, elles ont permis au CA3C d'être connu internationalement, de divulguer aux niveaux national et régional des thèmes relatifs et enfin d'établir la nécessité ainsi que l'urgence d'appliquer la formule " nature contre débit " avec les PVS.

À ce propos, le Sous-secrétaire de l'environnement, M. Calzolaio a porté ces deux thèmes (réseau d'observateurs et " nature contre débit ") dont il a reconnu ouvertement notre contribution au niveau des idées, à l'attention des Pays de la Pièce jointe IV, les Sous-secrétaires de ces pays s'étant réunis à Lisbonne et à Récif pour la IIIème conférence des Parties de tous les pays signataires de la Convention.

Successivement, les rapports avec le Ministre de l'Environnement se sont renforcés. Le Président et le Secrétaire du CA3C ont été reçus par le Ministre Ronchi, sur l'initiative promue par le Président Scalfaro. En cette occasion, le Ministre avait confié au CA3C la relation sur deux arguments pour la Conférence de l'Agriculture et de l'Environnement, promue conjointement par les deux ministères intéressés. Conférence qui a ensuite été annulée.

Les réunions promues par le Secrétaire du Comité en 1999 se sont tenues pour UN-CCD afin de définir les lignes de tendance nationale auxquelles le CA3C a donné une aide décisive pour le rejet d'un premier document inapproprié et d'un profil bas et pour l'orientation d'un document final acceptable, qui a été apporté à la CIPE pour délibération.

La collaboration s'est poursuivie par la préparation des trois journées 16-17-18 février 2000, promue par M. Calzolaio, pour la définition des thèmes relatifs aux relations entre les trois conventions globales (climat, biodiversité et désertification) ainsi que sur les mesures plus opportunes à appliquer dans les rapports entre les pays du Nord et du Sud méditerranéen et du Sahel. Le CA3C a contribué en mettant en place tout un complexe de relations, occupant tout le Comité directif du CA3C, qui ont été présentées par le Secrétaire, à M. Calzolaio.

Ce travail a été très apprécié par le Sous-Secrétaire, lequel m'a communiqué sa gratitude lors d'une rencontre avec une délégation du CA3C, convoquée auprès du Ministre de l'Environnement.

Le CA3C a ensuite participé à la cérémonie officielle du 17 février dans la salle de la Protomothèque du Campidoglio, à laquelle ont participé, en plus des délégations étrangères, des ministres et autorités influentes.

À cette occasion, le Sous-secrétaire Calzolaio, dans sa relation centrale a particulièrement mis en évidence nos thèmes relatifs à la nécessité de se doter d'une structure de recherche scientifique fonctionnelle et spécifiquement orientée vers des thèmes sur l'environnement se développant sur des bases régionales, ainsi que l'urgence d'affronter avec de nouvelles méthodes, l'annulation des dettes du tiers monde, en considérant les problèmes socio-environnementaux qui affligent ces pays.

Le programme s'est ensuite poursuivi par la Conférence-débat qui s'est tenue le 18 février auprès de la FAO, où nos relations qui avaient été apportées à M. Calzolaio, ont été distribuées aux délégations convenues. La délibération finale assimile certaines de nos instances présentées par le CA3C.

Au cours de l'année 1999, d'intéressants rapports ont été établis avec la Présidence du Conseil des Ministres, sur certains thèmes spécifiques et, en général, pour une sensibilisation à nos thèmes. Le Président et le Secrétaire du CA3C ont été reçus par M. Botta, fonctionnaire responsable des affaires internationales. Successivement, le Secrétaire, le Coordinateur et Christine Venturini ont été reçus par le Consultant du Premier Ministre, le Professeur Padoan.

Précédée par une longue préparation de E. Davia, qui a duré quelques mois, notre délégation, guidée par le Président, a été reçue au cours du mois de février dernier, par le Directeur de la Coopération au Développement du Ministère des Affaires étrangères, avec lequel se sont établis des accords portant à une collaboration effective, aussi bien en ce qui concerne la présentation de projets et de programmes pour les PVS, que pour une participation à l'évaluation et au monitoring d'initiatives pour toutes leurs phases ex ante - durant - et ex post.

Durant les derniers mois de l'année 1999, le CA3C a eu la possibilité d'examiner la proposition de la loi 6413, déjà approuvée par le Sénat avec l'appui du gouvernement et maintenant en examen par la Chambre, pour la réforme de la Coopération au Développement du Ministère des Affaires étrangères. Cette proposition de loi, dont l'iter a commencé quatre mois auparavant, dénonce une carence, vu que, parmi les finalités à poursuivre, le facteur du milieu ambiant comme élément primaire et décisif dans l'application des projets et des programmes dans les PVS est pratiquement ignoré.

Le Secrétaire, avec la collaboration du Conseil Directif, a écrit une note, qui a d'abord été envoyée au Président de la Commission des Affaires étrangères, M. Ochetto et ensuite au Relateur Pezzoni, dans laquelle sont mis en évidence les carences de la proposition de loi, et souligne les besoins réels des PVS et les points clés sur lesquels il faut pointer afin d'éviter l'échec des interventions. Sont proposés aussi les amendements nécessaires.

Sur cet argument, durant le mois de mars dernier, une délégation du CA3C a été reçue à Montecitorio par la Commission des Affaires étrangères de la Chambre. À cette occasion, il m'a été possible de présenter la délégation et de donner acte à ses interventions.

Le relateur a assuré que nos instances seraient prises en considération pour la modification de la proposition de loi.

Durant le mois d'octobre 1999, une autre réunion s'est tenue auprès de la Direction des forêts de la FAO, à laquelle ont participé le Directeur de l'époque, M. Clément et ses collaborateurs, le Président de l'ICEF, le juge Postiglione, le Président de la FIDAF, et une délégation du CA3C. La réunion a été préparée et conduite par Ugo Fraddosio dans le but de créer les bases pour une collaboration entre les trois organisations. Les résultats attendus semblent être très prometteurs.

Durant la seconde partie de l'année dernière et en ce début d'année, Grigory Lazarev a tenu un cours de formation professionnelle pour approcher les thématiques des PVS, avec la participation des membres juniors du CA3C - G. Fasciani, A. Rossi, S. Stemperini, C. Venturini.

De plus, s'est tenu au mois de mars dernier auprès de l'ENEA à Rome, toujours sur initiative de G. Lazarev, un séminaire sur l'approche de bases systématique à donner aux problèmes du PVS, auquel ont participé des spécialistes, des chercheurs et experts.

Grâce à G. Lazarev et moi-même, depuis la constitution du CA3C jusqu'à maintenant, une a été menée afin de réaliser un site web Internet permettant l'expansion d'une divulgation continue sur nos thèmes et afin de faciliter la " diaspora " de nombreuses CA3C à l'étranger, pour la construction d'un réseau international.

Durant toute cette période, une action de divulgation a été menée à divers niveaux, aussi bien sur le plan national qu'international, afin de favoriser une agrégation de consensus croissante et préparer la réalisation d'associations consœurs à l'étranger pour l'appui aux trois Conventions globales des Nations Unies, dans le but de créer une fédération.

J'estime que d'après ce qui est exposé, il est possible de conclure que le bilan de l'activité menée par le CA3C, en aussi peu de temps et malgré le manque de ressources financières (composées seulement par les cotes sociales), est considérable et dans certains cas, remarquable.

Tout cela a été possible grâce à l'enthousiasme et à la participation de la plupart des Membres, et à la collaboration valide, durant toutes les phases, des membres juniors du CA3C, G. Fasciani, S. Stemperini, A. Rossi, C. Venturini ainsi qu'aux moyens et à l'hospitalité offerts par la FIDAF.